



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/9/G/3
29 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Neuvième session
Points 3 et 8 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**SUIVI ET APPLICATION DE LA DÉCLARATION ET
DU PROGRAMME D'ACTION DE VIENNE**

**Lettre datée du 10 juillet 2008, adressée au Président du Conseil
des droits de l'homme par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Cuba auprès de
l'Office des Nations Unies à Genève**

J'ai l'honneur de vous informer qu'a eu lieu sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela) du 2 au 4 juillet 2008 la septième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC VII) sur le thème «Problèmes et propositions pour la diffusion objective de la voix du Sud face aux tendances actuelles dans le domaine de l'information et de la communication».

Lors de la Conférence, les ministres de l'information des pays non alignés ont adopté deux documents majeurs qui constituent une contribution des plus utiles à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression ainsi que le droit d'être convenablement informé. Il s'agit des documents ci-après:

- Déclaration de l'île Margarita sur la promotion d'une voix objective en provenance du Sud face aux tendances en cours en matière d'information et de communication;
- Programme d'action de l'île Margarita sur la promotion d'une voix objective en provenance du Sud face aux tendances en cours en matière d'information et de communication.

Compte tenu de l'importance de ces documents et de l'intérêt qu'ils présentent pour les travaux du Conseil des droits de l'homme, je vous prie de bien vouloir les faire distribuer en tant que documents officiels de la neuvième session du Conseil des droits de l'homme au titre des points 3 et 8 de l'ordre du jour*. Les textes des deux documents sont joints en anglais, en arabe, en espagnol et en français afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance.

* Les textes de la déclaration et du programme d'action sont distribués tels quels, dans les langues dans lesquelles ils ont été reçus.

Annexe

[Original: ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL et FRANÇAIS]

DÉCLARATION DE L'ÎLE MARGARITA SUR LA PROMOTION D'UNE VOIX OBJECTIVE EN PROVENANCE DU SUD FACE AUX TENDANCES EN COURS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Introduction

1. La septième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés s'est tenue sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela) du 2 au 4 juillet 2008, en vue d'analyser le point suivant: «Problèmes et propositions d'une diffusion objective de la voix du Sud face aux tendances en cours en matière d'information et de communication».

2. La septième Réunion s'est tenue trois ans après la précédente, qui s'était déroulée à Kuala Lumpur du 19 au 22 novembre 2005, quand le Mouvement était présidé avec succès par la Malaisie, et où décision avait été prise de tenir celle-ci, décision entérinée par les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés à leur quatorzième Sommet.

Tendances en cours en matière d'information et de communication

3. Ayant analysé les tendances et les évolutions en cours en matière d'information et de communication, les ministres ont constaté que la diffusion d'informations discriminatoires et dénaturées sur des événements se déroulant dans les pays en développement restait la règle dans ce domaine.

4. Ayant pris note du fait que cette information biaisée plaçait la plus grosse partie de l'humanité dans une position désavantageuse, les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent de rectifier ce déséquilibre.

5. Les ministres ont prôné la mise en œuvre de stratégies et d'actions concrètes à même de relancer la coopération entre les pays non alignés et d'autres pays en développement en matière d'information et de communication.

6. Les ministres ont constaté que les coûts décroissants des communications et l'accès facile aux services d'Internet offraient désormais aux pays membres une occasion sans précédent de renforcer leurs liens dans ce domaine. Aussi ont-ils invité instamment tous les pays membres à tirer parti des avancées intervenues dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour nouer ces liens.

7. Les ministres ont souligné qu'il fallait utiliser dûment les médias et les technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement: réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; assurer un environnement durable; mettre en place un partenariat pour le développement, et ce en vue d'instaurer un monde pacifique, juste et prospère.

8. Les ministres ont reconnu que, si l'on voulait que les TIC jouent pleinement leurs fonctions dans les pays en développement, il est essentiel d'éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et la marginalisation qui les empêchent de rejoindre la société de l'information et d'y participer pleinement.

9. Les ministres sont tombés d'accord sur le fait que les pays membres doivent travailler pour promouvoir l'inclusion du patrimoine local dans leurs stratégies respectives dans le domaine des TIC.

10. Les ministres ont exprimé leur vive inquiétude devant la fracture numérique qui ne cesse de s'agrandir entre pays développés et pays en développement. Aussi ont-ils appelé à l'adoption de mesures adéquates qui permettraient de combler cet écart et de développer des programmes au bénéfice de tous les peuples, en particulier de ceux des pays en développement qui risquent de rester à la traîne et de se retrouver exclus de cette évolution.

11. Les ministres ont énergiquement condamné les mesures de coercition unilatérales mises en place au déni du droit international et de la Charte des Nations Unies, dans la mesure où elles empêchent les peuples des pays concernés de se développer pleinement sur les plans social et économique et où elles minent le bien-être de leurs citoyens, tout en les décourageant, en les excluant et en leur interdisant de participer au marché mondial des technologies de l'information et de la communication, surtout en ce qui concerne l'accès aux logiciels, aux matériels et aux réseaux, dont l'Internet, leur mise au point et leur utilisation.

12. Les ministres, ayant évalué les performances des pays membres en matière d'information et de communication ces neuf dernières années, ont pris note des efforts constants et croissants qu'ils consentaient pour contribuer à un flux d'information libre et équilibré.

13. Les ministres ont reconnu les efforts accrus que consentent des pays membres et d'autres pays en développement pour développer leurs réseaux d'information et de communication. À cet égard, ils se sont félicités de l'existence de TELESUR qui vise à promouvoir la voix objective de nos pays du Sud.

14. Tout en se félicitant des projets dans le domaine des médias dans les régions du Sud, les ministres ont décidé, de manière prioritaire, de dresser une liste de toutes les institutions des pays en développement qui contribuent à la promotion du flux d'information Sud-Sud. À cet égard, ils ont confié au Président de la Septième Conférence de contacter les pays membres, de dresser la liste et d'établir des contacts avec ces organisations dans le but de promouvoir une coopération accrue entre elles.

15. Les ministres ont de nouveau lancé un appel à accroître les investissements dans les technologies de l'information et de la communication les mieux adaptées à la situation et aux capacités spécifiques de chaque pays, et ce en vue de promouvoir ses propres intérêts et ceux du Mouvement des pays non alignés comme un tout.

16. Les ministres, ayant reconnu l'influence et le rôle croissant des médias dans les systèmes publics modernes d'information et de communication, ont reconnu que des opérateurs privés devraient être encouragés à compléter les efforts concernant l'information et la communication des agences publiques dans le cadre de la responsabilité sociale.

La lutte pour un Nouvel Ordre mondial de l'information et de la communication

17. Les ministres ont constaté que, malgré la longue lutte menée par le Mouvement en vue d'instaurer un Nouvel Ordre mondial de l'information et de la communication, les objectifs clefs étaient loin d'avoir été atteints.

18. Les ministres ont réaffirmé leur aspiration et leur engagement communs à mettre en place une société de l'information axée sur les gens, non discriminatoire et centrée sur le développement.

19. Les ministres ont regretté que des déséquilibres et des inégalités persistent en matière d'information et de communications internationales. Ayant souligné les sérieuses conséquences que cette situation négative avait pour les pays membres du Mouvement, ils ont recommandé de soulever ce problème dans les organisations et agences internationales pertinentes, telles que l'UIT, l'UNESCO et autres, afin qu'elles l'analysent et dégagent des stratégies appropriées en mesure de réduire ces déséquilibres et ces inégalités.

20. Les ministres ont reconnu qu'il était important pour le Mouvement de coordonner ses efforts sur les points ayant à voir avec la communication et l'information aux Nations Unies et dans les organisations et agences internationales pertinentes, dont l'UNESCO. Ils se sont félicités de la relance du Mouvement à l'UNESCO et sont tombés d'accord sur la nécessité de créer ou de renforcer les mécanismes de coordination de positions à d'autres instances de l'UNESCO, en particulier le Programme intergouvernemental pour le développement de la communication (PIDC).

21. Les ministres ont renouvelé leur appui à l'Engagement et à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés à la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, notamment aux clauses concernant le développement. Ils ont aussi souligné qu'il était important qu'une représentation équitable et efficace des pays en développement participe dûment à la mise en œuvre des décisions dudit Sommet, dont le Forum de gouvernance de l'Internet et la coopération accrue. Ils ont par ailleurs mis en exergue les clauses relatives à la création et à la consolidation d'un environnement favorable où des médias et une infrastructure durables pluriels et professionnels puissent prospérer dans les pays en développement.

22. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant le fait que les pays en développement étaient toujours pauvres, non seulement sur les plans matériel et économique, mais aussi en ce qui concerne les ressources et les opportunités équitables dans le domaine de l'information et de la communication mondiales.

23. Les ministres ont convenu de réduire la dépendance informative des pays membres envers les nations industrialisées en lançant et en soutenant des activités de coopération en faveur du nouvel ordre, et ce à travers des approches novatrices et dynamiques en matière de programmation, de contenus et de réseaux médiatiques dans les pays membres et autres pays en développement.

24. Les ministres ont pris note des retombées d'un système économique mondial inégal qui empêche gravement les pays membres d'optimiser leur potentiel de croissance et de développement économiques. Ils ont aussi pris note du fait que les contraintes économiques avaient des implications défavorables quand ils cherchaient à mettre en place des stratégies plus efficaces pour développer des réseaux d'information efficaces et indépendants qui leur permettraient de préserver et de promouvoir leurs intérêts nationaux.

25. Les ministres ont déclaré que les déséquilibres et les inégalités régnant dans le commerce mondial et le fardeau de la dette extérieure constituaient toujours d'énormes obstacles au véritable progrès social, économique et politique des pays en développement. Aussi, tout en réaffirmant leur attachement au progrès économique et social, ont-ils lancé un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle œuvre résolument à la création des conditions nécessaires au développement de chaque nation selon ses potentialités et à l'instauration d'une vraie coexistence pacifique à l'échelle mondiale.

26. Les ministres ont lancé un appel à des investissements accrus en ressources humaines et matérielles dans le domaine de l'information et de la communication et pris note de ce que différents pays membres s'orientaient dans ce sens.

27. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'une formation en matière de technologies de l'information et de la communication, de sorte que les pays non alignés puissent compter sur des professionnels en mesure d'élever le niveau qualitatif de ces secteurs, et de faciliter la divulgation d'informations et de communications qui contrecarrent les problèmes chaque jour croissants d'un monde globalisé. Ils ont souligné qu'il était important d'adopter des mesures efficaces pour endiguer l'exode de ces professionnels et le vol des cerveaux par les puissances industrielles, ce phénomène ayant de graves retombées sur les stratégies que les pays en développement mettent en place pour former et promouvoir leurs ressources humaines.

28. Les ministres ont proposé que des programmes de formation soient organisés, aussi bien par des établissements d'enseignement supérieur que par les instituts de formation de journalistes, pour améliorer les compétences de ces derniers dans la couverture de questions tant d'intérêt commun que d'intérêt spécifique du Mouvement, et que soit assurée la promotion de leurs destinations touristiques.

29. Les ministres ont aussi pressé instamment les établissements et instituts susmentionnés de saisir l'importance de leur contribution au développement et de continuer d'améliorer les compétences de professionnels des médias de sorte qu'ils puissent contribuer au développement de leurs pays.

30. Les ministres ont souligné que les stratégies d'information et de communication devaient s'enraciner profondément dans le substrat historique et culturel et ils ont appelé les médias des pays développés à respecter les opinions, les modèles et les perspectives des pays en développement de sorte que le dialogue entre les civilisations puisse se poursuivre.

31. À cet égard, ils se sont félicités des efforts que consent l'Alliance des civilisations pour améliorer la compréhension entre les cultures et entre les religions et pour mettre en place des instruments concrets qui répondent aux crises émergentes, tels qu'un Mécanisme de réponse médiatique rapide qui fournirait une plate-forme d'expression permettant de réduire les tensions.

32. Ayant exprimé leur inquiétude devant les campagnes de diffamation dont font l'objet des pays en développement, victimes de rapports médiatiques biaisés et dénaturés en provenance de l'Occident, les ministres ont souligné une fois de plus que les mécanismes chargés de diffuser des nouvelles et des informations entre les pays membres et à leur sujet devaient consentir des efforts accrus pour contrecarrer cette menace. À cet égard, ils se sont dits inquiets devant les campagnes croissantes de diffamation de religions.
33. Les ministres ont reconnu le rôle joué par l'Organisation de radiodiffusion et télévision des pays non alignés (BONAC) en tant que première tentative de diffuser des nouvelles radiophoniques et télévisées entre les pays membres et vers le reste du monde, et ils ont souligné qu'il fallait en améliorer le fonctionnement.
34. Les ministres ont aussi félicité la Malaisie pour avoir lancé en 2003 le Réseau de nouvelles du Mouvement (NNN) et l'avoir maintenu à ce jour et convenu que ledit Réseau devait maintenir son infrastructure actuelle et que Kuala Lumpur devait continuer d'être le siège.
35. Les ministres se sont opposés à l'utilisation des médias comme instruments de propagande hostile contre des pays en développement en vue de déstabiliser leurs gouvernements. Ils ont appelé à la cessation immédiate de l'agression radioélectrique contre des pays membres du Mouvement, en tant qu'action violatrice des principes du droit international. Ils ont réaffirmé que le spectre des fréquences radioélectriques devait servir l'intérêt public et être en accord avec les principes du droit. Ils ont soutenu en particulier la décision adoptée à ce sujet par la dernière Conférence internationale sur les communications radiophoniques de l'Union internationale des télécommunications (UIT).
36. Les ministres ont pleinement soutenu les Normes radiophoniques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en la matière et rappelé que ces normes constituent un traité international dont l'objectif est d'harmoniser l'utilisation à des fins pacifiques du spectre des fréquences radioélectriques entre les pays.
37. Les ministres ont encouragé les médias à respecter les codes de conduite et de déontologie professionnelle existants afin qu'ils soient au service de la paix et de l'entente entre les pays.
38. Les ministres ont convenu que le Mouvement des pays non alignés devait promouvoir l'utilisation de normes standards et de codes de déontologie professionnels à l'adresse des médias, de conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international.
39. Les ministres ont exprimé leur détermination de promouvoir des stratégies concernant l'utilisation et l'accès aux TIC adressées aux enfants et aux adolescents tout en reconnaissant leurs avantages et en attirant l'attention sur le fait que le cyberdélit menace leurs droits, leur intégrité et leur sécurité, à travers la pornographie et l'exploitation sexuelle de ce segment vulnérable de la population.
40. Les ministres ont de nouveau condamné avec énergie les actes de terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, de conformité avec la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés lors du quatorzième Sommet tenu à La Havane et apprécié le rôle extraordinaire des médias en faveur des efforts consentis à l'échelle internationale pour

combattre le terrorisme. Ils ont regretté que des médias occidentaux continuent de recourir à des stéréotypes et de présenter les auteurs d'actes terroristes comme des musulmans.

41. Les ministres ont souligné qu'il fallait intensifier la coopération et l'autosuffisance Sud-Sud afin d'améliorer les activités de construction ou de renforcement de capacité et d'infrastructures en matière d'information et de communication tant au niveau national qu'à celui du Mouvement. À cet égard, ils ont encouragé les pays membres à s'entraider et à partager leurs connaissances spécialisées et leurs expériences.

42. En vue de promouvoir et d'appliquer efficacement la coopération entre les pays non alignés en matière d'information et de communication, les ministres ont convenu d'adopter le Programme d'action de l'île Margarita sur la promotion d'une voix objective en provenance du Sud face aux tendances en cours en matière d'information et de communications.

43. Les ministres ont décidé, dans le cadre dudit Programme d'action, de suivre et d'améliorer les mécanismes actuels de la Conférence.

Motion de remerciements

44. Les ministres ont félicité le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela pour l'excellente organisation de cette Conférence et pour l'hospitalité chaleureuse qu'ils leur ont prodiguée durant leur séjour sur cette île paradisiaque, et ils leur en savent gré.

Île Margarita (République bolivarienne du Venezuela)
4 juillet 2008

PROGRAMME D'ACTION DE L'ÎLE MARGARITA SUR LA PROMOTION D'UNE VOIX OBJECTIVE EN PROVENANCE DU SUD FACE AUX TENDANCES EN COURS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Introduction

Les ministres de l'information des pays non alignés, réunis lors de la septième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés (COMINAC VII), qui s'est tenue sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela), du 2 au 4 juillet 2008;

Inspirés des principes et défis visés à la Déclaration de l'île Margarita;

Ont convenu d'adopter le Programme d'action ci-après:

Sur l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés (BONAC)

1. Revitaliser le fonctionnement de la BONAC, y compris son élargissement et ses fonctions en tant que réseau médiatique du Mouvement des pays non alignés lui permettant d'agir comme instrument favorisant l'échange des programmes de radio et de télévision entre les membres du Mouvement.

2. Explorer à cette fin la viabilité, y compris l'identification des ressources technologiques et financières nécessaires, d'établir le Réseau médiatique du Mouvement à partir du fonctionnement virtuel des systèmes de radio et de télévision depuis des serveurs installés dans chacune des régions des pays membres du Mouvement sur la base d'une politique de programmation où seront respectés les principes et les objectifs du Mouvement, ainsi que les dispositions en vigueur relatives aux transmissions via Internet.
3. Prendre le portail South-South Information Gateway (SSIG) comme modèle pour l'échange de programmes de radio et de télévision.

Sur le Réseau de nouvelles du Mouvement (NNN)

1. Décider que le NNN maintienne un flux d'information continu vers le Réseau médiatique du Mouvement.
2. Décider que le NNN informe la huitième Conférence de ses activités.

Sur la promotion de TELESUR

1. Utiliser TELESUR en tant que moyen de promotion d'une voix objective de nos pays du Sud, à partir, entre autres, des idées et modalités suivantes:
 - i) Donner une vision objective sur le mode de vie des pays du Mouvement à travers la programmation de TELESUR;
 - ii) Filmer et transmettre moyennant TELESUR divers programmes de séries et de reportages sur l'origine et le développement du Mouvement, ses fondateurs, ses conférences au sommet et autres jalons de l'histoire du Mouvement;
 - iii) Mettre sur pied un programme historique et culturel dans chaque pays du Mouvement où l'on puisse constater la diversité culturelle de ses membres. Pour ce faire, on comptera sur l'appui et la coopération de chacun desdits pays.

Autres thèmes d'intérêt pour le Mouvement

1. Travailler en étroite liaison avec la communauté internationale pour accroître le transfert de technologie, y compris les TIC, et adopter des politiques et programmes permettant aux pays en développement de mettre la technologie au service du développement par le biais, entre autres, de la coopération technique, ainsi que créer des capacités scientifiques et techniques pour éliminer la fracture numérique et combler l'écart en matière de développement.
2. Perfectionner les mécanismes multilatéraux d'aide à tous les pays, notamment ceux visés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève pour développer des infrastructures des TIC et créer des services viables et compétitifs concernant ces technologies aux niveaux national et international.
3. Appuyer le Fonds de solidarité numérique établi à Genève en tant que mécanisme financier novateur et bénévole et explorer de nouvelles sources bénévoles pour accroître les contributions à ce fonds.

4. Accroître la coopération afin de promouvoir un Nouvel Ordre mondial de l'information à partir de nouvelles initiatives tout en mettant l'accent sur l'amélioration du contenu des programmes et des systèmes de réseaux de communication existant dans les pays membres du Mouvement et dans d'autres pays en développement.
5. Mener à bien une réflexion sur les normes et les valeurs pour la société émergente de l'information et des connaissances.
6. Investir dans la formation de ressources humaines ainsi que dans le perfectionnement et la mise à jour des technologies en matière d'information et de communication en vue de relever le défi qu'impose le monde globalisé.
7. Utiliser les mécanismes de diffusion et d'information en cours pour aider les pays du Mouvement à créer un environnement favorable, permettant non seulement de préserver mais aussi d'attirer les talents ou les professionnels ou tous les deux, dans le domaine de l'information et de la communication.
8. Organiser des programmes de formation tant dans des établissements d'enseignement supérieur que dans des facultés de journalisme, en vue de développer les outils appropriés pour faire une analyse et une recherche approfondie des questions d'intérêts commun et particulier pour les pays du Mouvement.
9. Demander qu'un terme soit immédiatement mis à l'emploi inadéquat des médias pour favoriser et lancer des campagnes coordonnées à l'encontre des membres du Mouvement, y compris, entre autres, l'emploi hostile de transmissions de radio et électroniques, qui contreviennent aux principes du droit international.
10. Continuer de renforcer la coordination des efforts du Mouvement ayant à voir avec l'information et la communication aux Nations Unies, y compris à l'UNESCO et à d'autres institutions et organisations internationales pertinentes. À cet égard, les ministres ont pris note du message du chapitre du Mouvement à l'UNESCO envoyé à la septième Conférence.
